

Promouvoir un mode harmonisé de suivi des déversements d'eaux usées par temps de pluie et prescrire des objectifs limitant ces déversements

Réduire les déversements au milieu naturel d'eaux usées non traitées par temps de pluie.

CONTEXTE ET ENJEUX

Pour pallier l'insuffisance des réseaux de transport des eaux usées lors de phénomènes pluvieux intenses, des aménagements spécifiques sont prévus afin qu'en cas de surcharge du fait d'eaux claires parasites, une part des eaux puisse être déversée hors des canalisations. De tels déversoirs se retrouvent également en entrée de station d'épuration.

Les eaux usées déversées qui rejoignent alors les cours d'eau, directement ou après un dégrillage simple, voire un bassin de décantation, représentent des apports non négligeables de pollution pour les milieux naturels. On les estime à environ 10% des charges totales déversées par les systèmes d'assainissement collectif, mais les données restent lacunaires. L'enquête réalisée par la CIPEL en 2015-2016 auprès de 116 stations d'épuration du bassin versant lémanique met en lumière la part significative de déversoirs ne disposant pas de système de suivi de déversement.

Les collectivités françaises sont soumises au principe de "surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité". Les déversoirs de plus de 2'000 équivalents habitants (EH) doivent être équipés d'un détecteur de surverse, et ceux de plus de 10'000EH d'un système de mesure continue du débit permettant d'estimer la charge polluante rejetée. La note technique du 7 septembre 2015 définit les critères de conformité.

En Suisse, la Directive VSA Gestion des eaux urbaines par temps de pluie (2019) fixe des objectifs de limitation des émissions par ouvrage et des missions via une valeur indicative de charge déversée spécifique tenant compte du cours d'eau.

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

1. Réaliser une enquête auprès des gestionnaires des réseaux d'assainissement pour caractériser le niveau d'équipement et le fonctionnement des principaux déversoirs d'orage.
2. Compiler/comparer les modes de suivi et objectifs de limitation des déversements d'eaux usées par temps de pluie en FR et CH; recommander des objectifs harmonisés limitant ces déversements.
3. Promouvoir au travers de communications/ évènements le suivi et le partage de connaissance concernant la réduction des déversements au milieu naturel d'eaux usées non traitées par temps de pluie.